



# « Nous vous remercions »

Après la tape amicale dans le dos, le coup de poignard. Depuis le début de la crise sanitaire, toute l'entreprise s'est réorganisée pour s'adapter aux besoins de mise en sécurité de tous les salariés. Le chômage partiel et le télétravail ont été instaurés pour permettre une continuité de l'activité. La direction a remercié l'ensemble des salariés pour les efforts consentis pour continuer à sortir un canard.

Pour tous ces efforts la direction du groupe Ebra tient à vous remercier, voici ses décisions :

- Le chômage partiel sera rémunéré à 84% du salaire net malgré les demandes des organisations syndicales de le passer à 100%
- Par souci d'équité (par le bas), les arrêts maladie garde d'enfants et arrêts maladie depuis le 17 mars seront rémunérés à hauteur de 84% et non plus à 100% comme le prévoit notre accord d'entreprise.
- Les salariés en arrêt maladie garde d'enfant seront mis en chômage partiel
- Tous les salariés qui ont continué de travailler auront 0 prime

A l'heure de l'unité nationale face au Coronavirus, des grandes entreprises même à l'arrêt assurent à leurs employés en chômage partiel 100% de leur salaire. Certains vont même jusqu'à accorder une prime à ceux qui occupent toujours leur poste (Renault, Veolia, Danone...).

Le groupe Ebra et le Crédit Mutuel sont sans doute des TPE ne pouvant supporter le coût d'un maintien social pour leurs salariés. Ces mêmes salariés ont pourtant montré qu'ils étaient prêts à faire de gros efforts pour que l'entreprise continue son activité mais ils n'ont pas intérêt à tomber malade à partir de maintenant. Car leur seule récompense sera une perte de salaire. Et oui, l'arrêt maladie qui a pour mission de préserver les plus faibles ne joue plus son rôle.

Les derniers CSE se sont enchaînés au plus vite pour faciliter la vie de l'entreprise (télétravail, chômage partiel...). La confiance a pris une sacrée gifle. Nous serons désormais beaucoup plus méfiants. Au nom de tous les salariés, nous ne remercions pas la direction du groupe Ebra.